

Manque de liquidités

La SA de la piscine de Bassins risque la faillite

En refusant d'effacer la dette de la société, dont la Commune est largement majoritaire, le Conseil accélère la dissolution prévue de la société anonyme.

Raphaël Ebinger

🕒 Mis à jour il y a 54 minutes



La piscine de Bassins est gérée depuis son inauguration en 2004 par une société anonyme en mains de la Commune.

Archives/Janine Jousson



La société anonyme qui gère la piscine couverte de Bassins a toutes les chances de finir en faillite. En refusant mardi soir de biffer une créance de 600'000 francs que l'entité doit à la Commune, le Conseil a signé probablement son arrêt de mort. Ou plutôt l'acte autorisant son euthanasie,] que la dissolution de la SA était de toute façon prévue dans le cadre du plan d'assainissement de l'équipement sportif.

Déjà surendettée, selon le Code des obligations, en fin d'exercice en juin 2019, elle avait été sauvée in extremis par une subvention extraordinaire. Cette année, le déficit structurel aggravé par la crise sanitaire ne pourra pas être absorbé à moins d'un miracle. Ce qui ouvrira selon toute probabilité la voie vers une mise en faillite.

Pas de fermeture prévue

Les clients ne devraient pas pâtir de cette situation, puisque l'infrastructure ne fermera pas. La Commune de Bassins, qui avait construit sa propre piscine au début des années 2000, reprendra les actifs de la SA, dont elle possède une très large majorité des actions et dont elle est caution. Une fois la SA intégrée, la dette que les conseillers ont refusé de biffer sera annulée puisque le créancier et le débiteur seront une seule et même entité. «Quoi qu'il arrive, c'est la Commune qui paie», résume Didier Lohri.

Cela dit, l'annulation de la dette n'aura pas non plus de conséquences sur les comptes communaux, puisque les 600'000 francs sont en réalité une écriture comptable sans valeur qui représente le cumul des déficits depuis 2004, date de l'inauguration de l'équipement. L'argent a été dépensé chaque année et apparaît déjà dans les comptes annuels de la Commune.

Coup de gueule

La décision du Conseil communal ressemble ainsi à un coup de gueule, face à une Municipalité qui a montré mardi soir des signes évidents d'impatience, le syndic parlant parfois à l'assemblée avec un mélange d'arrogance et de fatalité. Le manque d'explication sur une subvention exceptionnelle de 68'000 francs versée en 2018 à la SA par la Commune en 2019 a aussi participé au durcissement des fronts.

«La somme qui apparaît dans le rapport de gestion de la SA est supérieure à la compétence municipale, mais la subvention n'a pas non plus passé devant le Conseil communal», s'est étonné un élu qui a déposé une interpellation en fin de séance pour demander à l'Exécutif une explication écrite avec délai au prochain Conseil.

La prise de décision de l'organe délibérant ne remet pas en question le plan d'assainissement de la structure, qui souffre de la concurrence des nouvelles piscines couvertes et de la baisse de fréquentation qui a suivi. La gestion a été remise depuis le début de l'année à une société privée qui s'occupe de l'ensemble des activités et des Ressources humaines. Enfin, des négociations avec l'association scolaire intercommunale sont en cours pour augmenter le prix de location lorsque les classes viennent se baigner.

Publié aujourd'hui à 16h16

0 commentaire

Veuillez vous connecter pour commenter

ARTICLES EN RELATION



Bassins veut vendre son chauffage à distance



Bassins externalise l'exploitation de sa piscine



Abo
Le syndicat carbure à l'anticon

Pour alléger ses charges, la Commune veut vendre ses chauffages à distance à Romande Énergie, à condition de n'utiliser que le bois de ses forêts.
14.03.2018

La société anonyme en mains de la Commune prend des mesures pour assurer son avenir.

12.07.2019

Pris entre ses «
ses partisans f
mène sa barqu

30.01.2019



[La une](#)

[E-paper](#)

[Archives du Journal](#)

[Impressum](#)

[CGV](#)

[Déclaration de confidentialité](#)

[Abonnements](#)

[Contact](#)

▼ **Tous les Médias de Tamedia**

© 2020 Tamedia. All Rights Reserved